

ORGANISATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Instruction du 20 septembre 2022 relative à l'organisation des élections professionnelles au sein de l'académie de Créteil

Direction des relations et des ressources humaines

Affaire suivie par : Sonia CHARLES

Tél: 01 57 02 62 77

Mél: electionsprofessionnelles2022@ac-creteil.fr

Texte adressé à chefs d'établissement, directeurs d'école, directeurs de CIO, responsables d'établissement et de services

Références:

- Circulaire MENH2220710C du 27-7-2022 relative à l'organisation des élections professionnelles

PJ:

- Fichier RNE_référent notice
- Formulaire réclamation ou inscription LEC

Les élections professionnelles représentent un moment fort de démocratie sociale : elles consacrent le droit de participation des agents aux règles collectives et individuelles qui les régissent par la désignation de leurs représentants au sein des instances.

Les élections professionnelles qui se tiendront du 1^{er} au 8 décembre 2022, par la voie électronique, seront marquées par la mise en place, pour la première fois, des instances issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

15 instances seront créées ou renouvelées au sein de l'académie de Créteil.

DEROULE DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTEUR

DATE - PERIODES -	ETAPES	OBSERVATIONS
11 octobre 2022 (jusqu'au 24 octobre)	Les listes des électeurs sont affichées : il appartient à chaque électeur de vérifier les informations le concernant et le cas échéant de demander les modifications nécessaires	En cas de problème, l'électeur peut demander la modification de la liste en adressant le formulaire « Modification LEC » ou « Inscription LEC » à l'adresse de contact indiquée infra
13 octobre 2022	Ouverture du portail élections : chaque électeur reçoit sur son adresse mél professionnelle un message contenant un lien à usage unique personnalisé pour générer son mot de passe	https://www.education- jeunesse-recherche- sports.gouv.fr/electionspr o2022

	Ouverture de la cellule académique de support aux utilisateurs	
30 septembre	Afin de consolider les identifiants de connexion, il ne sera plus possible de demander la modification de son adresse mél professionnelle : les demandes devront être adressées à compter du 15 décembre par la voie habituelle	Ticket PASS à adresser à compter du 15 décembre
A compter du 7 novembre 2022	Chaque électeur reçoit une notice de vote lui permettant la connexion à son portail élections	Identifiant du portail : adresse mel professionnelle de type ac-creteil.fr
		Autres informations de connexion : notice de vote
1 ^{er} décembre 8h 8 décembre 17h	Période de vote	En cas de non-réception ou de perte de la notice, l'électeur a la possibilité de déclencher la procédure de réassort en suivant la procéduire suivante :
		 Identification par l'adresse mel professionnelle Authentification avec le mot de passe Elections Selection de la fonction de vote pour demander le réassortiment du code de vote

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE DANS LES COMMUNAUTES DE TRAVAIL

DATE - PERIODES	ACTIONS	OBSERVATIONS
Avant le 30 septembre 2022	Faire remonter à electionsprofessionnelles2022@education.gouv.fr le nom du référent notice (PJ – Fichier RNE_référent notice)	Le référent notice a pour mission de se connecter à l'application prévue à cet effet pour déclarer les électeurs non destinataires de leurs notices et ce pour déclencher la procédure de réassort
11 octobre	Afficher la liste des électeurs qui arrivera sur l'adresse fonctionnelle de l'établissement	Les OS représentant les personnels ont la possibilité de vérifier le bon affichage des listes : il leur sera indiqué de bien prévenir le moment de leur arrivée ATTENTION : l'affichage fait courir le délai de

		demande de modification des listes (PJ – Modification LEC)
13 octobre	Ouverture du portail Elections https://www.education-jeunesse-recherche- sports.gouv.fr/electionspro2022 Ouverture de la cellule académique de support aux utilisateurs	Précisions à venir
Du 7 au 17 novembre	Réceptionner les colis comportant les notices de vote (sauf congé maternité, congé parental, congue de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie, congé de formation professionnelle ou bénéficiant d'une décharge de service : la notice est acheminée à l'adresse personnelle de l'agent) Remettre à chaque électeur de la communauté sa notice contre émargement (bordereau d'émargement inclus dans le colis)	Pour les AESH: deux possibilités: l'établissement mutualisateur fait venir les AESH pour distribution, ou il fait venir les chefs de PIAL
18 au 22 novembre	Retour des bordereaux d'émargement ainsi que des notices non distribuées au rectorat	Rectorat de Créteil Elections professionnelles DILAC – notices 4 rue Georges Enesco 94010 CRETEIL
1 ^{er} décembre	Ouverture des espaces électoraux : - 1 espace dans chaque communauté Ouverture de l'assistance téléphonique	Les OS représentant les personnels ou tout personnel électeur peuvent se rendre dans un établissement ayant ouvert un espace électoral

CONTACTS ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Enseignants du premier degré (tit. ou contractuels) :

- affectés en Seine-et-Marne : electionspro-1erdegre77@ac-creteil.fr
- affectés en Seine-Saint-Denis : <u>electionspro-1erdegré93@ac-creteil.fr</u>
- affectés dans le Val-de-Marne electionspro-1erdegré94@ac-creteil.fr

Enseignants du second degré, CPE, psy titulaires ou contractuels <u>electionspro-2nddegré@ac-creteil.fr</u>

Assistants d'Education : electionspro-aed@ac-creteil.fr

AESH affectés en Seine et Marne : electionspro-aesh77@ac-creteil.fr

AESH affectés en Seine-Saint-Denis : electionspro-aesh93@ac-creteil.fr

AESH affectés dans le Val-de-Marne : <u>electionspro-aesh94@ac-creteil.fr</u>

ATSS titulaires ou contractuels <u>electionspro-atss@ac-creteil.fr</u>

Maîtres et doc. 1er et 2nd degré de l'enseignement privé : <u>electionspro-ensprive@ac-creteil.fr</u>

Personnels de direction et inspecteurs electionspro-perdirinsp@ac-creteil.fr

Pour le recteur et par délégation,

Mehdi Cherfi,

Directeur des relations et des ressources humaines